

**DÉCISION PRISE EN VERTU DE L'ARTICLE 2122.2  
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

N° DEC24-0314-22

**Contrat d'entretien 2024 d'une parcelle en éco-pâturage avec PATURECO - sarl VERT AZUR**

Le Maire de la commune de BILLY-BERCLAU

**VU** l'article L.2122.22 du Code Général des collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal N° 2020.09.21.02 en date du 21 septembre 2020 portant délégation au Maire des attributions prévues à l'article L.2122.22 du Code Général des collectivités Territoriales;

**Vu** que la commune avait aménagé une parcelle de 3200 m2 entretenue en éco-pâturage à l'entrée de ville au « rond point de Bauvin » et qu'il est donc nécessaire de solliciter la mise à disposition d'animaux pour le défrichage périodique de la parcelle ;

**CONSIDÉRANT** la proposition présentée par PATURECO marque de la sarl VERT AZUR – 230, petit Chemin de Péronne - 59262 SAINGHIN-EN-MELANTOIS ayant pour objet de fixer les modalités de partenariat avec la Commune de BILLY-BERCLAU pour le pâturage d'animaux sur la parcelle communale ;

**DÉCIDE**

**Article 1** : d'accepter et de signer la convention à titre onéreux avec PATURECO marque de la sarl VERT AZUR pour la mise à disposition d'animaux et leurs soins pour le défrichage de ladite parcelle dès réception de la présente décision par le représentant légal de l'Etat dans le département ;

**Article 2** : d'accepter de prendre charge les frais du contrat qui s'élèvent à :  
3 209,48 € HT soit 3 851,38 € TTC ;

**Article 3** : que la période du contrat démarre au 01/01/2024 et s'achève le 31/12/2024 ;

**Article 4** : que la facturation interviendra selon l'échéancier prévu à l'article 3 du contrat ;

**Article 5** : que la somme indiquée au contrat est prévue aux Budgets de l'année en cours ;

**Article 6** : que le Receveur Municipal et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'appliquer la présente décision.

Fait à BILLY-BERCLAU, le 14 mars 2024  
Le Maire, Steve BOSSART

  
